

SIGNALEMENT D'UNE SITUATION GÊNANT L'ACCESSIBILITÉ AUX TRANSPORTS COLLECTIFS DÉPARTEMENTAUX

Le Département souhaite prendre connaissance des situations gênant l'accessibilité aux transports rencontrées par les usagers en situation de handicap. L'objectif de ce formulaire est de progresser ensemble vers une meilleure accessibilité des transports.

Si vous constatez une situation gênant l'accessibilité aux transports publics interurbains organisés par le Département, **merci de nous le signaler** au moyen du formulaire ci-contre.

Dans l'hypothèse où le Département des Hautes-Pyrénées ne serait pas le responsable de la ligne concernée, nos services s'engagent à transmettre votre signalement au bon interlocuteur.

« La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ainsi que l'ordonnance du 27 septembre 2014 prévoit la mise en place d'une procédure de signalement pour tout défaut constaté dans les transports interurbains. »

Merci de retourner ce formulaire à l'adresse suivante :

Département des Hautes-Pyrénées
Direction des Routes et Transports
11 rue Gaston Manent
CS 71324
65013 TARBES CEDEX 9

Les coordonnées de l'utilisateur :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone fixe/mobile : _____

Email :@.....

Handicap concerné par le défaut d'accessibilité :

- Moteur Cognitif Visuel
 Auditif Psychique
 Autre, précisez

Le signalement concerné :

- Le car Les arrêts Les gares routières
 Les informations aux voyageurs Le conducteur

Le signalement du défaut d'accessibilité :

La commune : _____ Date : ____ / ____ / ____

Ligne : _____

Nom de l'arrêt : _____

Descriptif du défaut d'accessibilité rencontré :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....